

Conditions Générales de Vente applicables aux inscriptions à des cours ou des stages dispensés sur le territoire français

Article 1 – Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre :

- La société La Compagnie Maritime SARL., société d'enseignement culturel, élisant domicile au 24, av de la croix du capitaine 34000 Montpellier RCS de Montpellier

Ci dessous dénommé « la compagnie maritime »

- Et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs prestations fournies par la Compagnie Maritime SARL, ci-après dénommées le Stagiaire.

Article 2 – Objet

Les CGV visent à définir les modalités de vente entre La compagnie maritime et le stagiaire, à partir de la commande en ligne ou par chèque et ce, jusqu'au début du stage, ou de la rentrée des cours.

Les présentes CGV complétées le cas échéant par des conditions particulières présentes sur le catalogue Weezevent et/ou annexes proposées par la compagnie maritime sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Stagiaire, à toute commande par le Stagiaire de prestations de la société La compagnie maritime SARL.

Article 3 – Prestations

Les prestations régies par les présentes CGV sont celles qui figurent sur le site Internet et qui sont indiquées comme vendues. Elles sont proposées dans la limite des places disponibles.

Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible.

Les photographies ne sont pas contractuelles.

La Compagnie maritime SARL se réserve le droit de procéder à l'annulation du Stage ou de la formation pour effectif insuffisant. Les Stagiaires concernés seront informés avant le début du Stage ou de la formation.

Article 4 – Tarifs

Tous nos prix sont indiqués TTC et ne comprennent ni les frais d'hébergement ni les frais de repas.

L'inscription à La compagnie maritime étant conditionnée par le règlement intégral du stage et/ou des frais d'inscription au stage d'entrée en classe préparatoire, La Compagnie Maritime

se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Stagiaire, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Article 5 – La commande

Une fois la commande validée, le Stagiaire devra remplir ses coordonnées, ses modalités de paiement et enfin accepter les CGV, cette dernière étape formalisant le contrat de prestation entre la compagnie maritime et le Stagiaire.

La compagnie maritime accusera réception de la commande dès sa validation par l'envoi d'un courrier électronique. Le contrat sera alors conclu à la date et heure de l'accusé de réception de la commande.

Un courrier électronique ultérieur précisera le lieu et l'heure de la convocation au stage.

Article 5 – Modalités de paiement

Le paiement est exigible à la commande. Le règlement des prestations en ligne s'effectue uniquement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

Les paiements par carte bancaire sont réalisés par le biais d'un système sécurisé de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel.

Article 6 – Droit de rétractation

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation et pour tout nouveau contrat souscrit, la Compagnie Maritime accorde au Stagiaire un droit de rétractation de 14 jours francs à compter de la date de l'accusé de réception de la commande par email et donne droit pour le Stagiaire au remboursement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard 14 (quatorze) jours après la date à laquelle le Stagiaire a exercé son droit de rétractation.

Pendant ce délai, le Stagiaire pourra demander le remboursement sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités.

La rétractation peut se faire par l'intermédiaire d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par e-mail. Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

Moyens du remboursement

La compagnie maritime vous remboursera par chèque votre commande. Le remboursement vous sera envoyé au plus tard dans les 14 jours à compter du jour où La compagnie Maritime est informé de votre décision de rétractation du présent contrat. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Article 7 – Signature et preuves

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositifs de la loi du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées par la saisie des Prestations figurant sur le bon de commande.

Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site internet. Toutefois, en cas d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire, le Stagiaire est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter la compagnie maritime.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la compagnie maritime et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Article 8 – Responsabilité

La Compagnie Maritime s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, la responsabilité de la compagnie maritime ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au contrat à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française ou à une grève. De même, la responsabilité de la compagnie maritime ne saurait être engagée lors de la commande en ligne pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

Article 9 - Loi Applicable et compétence juridictionnelle

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux de Montpellier. Cette clause de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Stagiaire non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la SARL la compagnie maritime qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Article 10 – Acceptation du stagiaire

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Stagiaire, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.